Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 39 (1931)
Heft: 2

Artikel: Gages d'étudiants
Autor: Landry, John
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-30364

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GAGES D'ETUDIANTS [1]

Il faut s'entendre sur la valeur des mots ; en ouvrant un Larousse, on a la signification ordinaire du mot *gage* et ce n'est pas celle qu'on lui donnait jadis à Yverdon, qui voulait dire *bourse* donnée aux jeunes gens qui se destinaient à la carrière pastorale. Aujourd'hui, on l'appelle un *subside* et le dernier compte rendu du Synode vaudois nous apprend que neuf étudiants reçoivent des subsides de la Caisse des études.

A Neuchâtel, au contraire, on désigne ainsi ce que nous appelons ici un *suffragant* et il n'est pas rare d'entendre dire, en sortant de l'Eglise : notre cher *Subside* nous a fait un bon sermon.

* * *

Un gage était donc, autrefois, dans le Pays de Vaud, la création faite, par un homme de bien, d'un fonds en faveur des jeunes gens qui se destinaient aux études de théologie. On avait, à Yverdon, le *gage Magnin,* le *gage Michel* et le *gage Mercier,* aujourd'hui tombés en désuétude.

Les derniers qui en ont joui sont, probablement, les pasteurs *Roulet* et *Simond,* consacrés en 1859, dont l'un fut pasteur à Gressy et l'autre, décédé en 1910, pasteur à Montagny. Aujourd'hui il n'existe, croyons-nous, aucun bourgeois d'Yverdon dans les rangs du clergé national vaudois.

[1] Nous avons reçu de M. le Pasteur Droz, à Yverdon — que nous remercions bien sincèrement de cette attention — le petit article suivant, dû à notre ancien collaborateur John Landry, qui fut deux fois président de la Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie après en avoir été l'un des plus zélés fondateurs. Nos lecteurs seront sans doute heureux de trouver ici ce petit travail.

On trouve, dans l'histoire du pasteur Crottet, les noms de tous les jeunes bourgeois qui furent favorisés de ces pensions ; il serait fastidieux de les reproduire ici.

Le gage Magnin fut institué en 1609 par le testament de *Nathanaël Magnin* qui assura à cet effet une rente de vingt écus blancs (cent francs de notre monnaie).

Par testament du 16 décembre 1639, *Jean Jaques Mercier,* justicier, assigna une redevance en faveur des étudiants ; elle fut capitalisée en 1688 par 3000 florins de quatre baches (1800 francs de notre monnaie).

Enfin, par testament du 12 octobre 1673, *Jean Rodolphe Michel,* Conseiller, assigna un fonds de 600 écus petits, de 20 baches (1800 francs de notre monnaie), en faveur des étudiants qui se vouent au St-Ministère. On l'appellera « gage Michel ».

Son grand-père était venu se réfugier à Yverdon après le massacre de la St-Barthélemy ; sa maison occupait, dit Crottet, l'emplacement du bâtiment des hoirs Baussire à la Rue du Lac. On y lisait, sur la façade, une inscription latine dont on a conservé le texte et celle-ci, enlevée vers 1850 :

Celui qui Jean Michel a nom
A fait bastir cette maison,
Mais il la fait bastir en vain
Si le Seigneur n'y met la main.

* * *

Voici, dans le style un peu long et diffus du XVIIIme siècle, le compte rendu de l'attribution du legs Magnin :

Du 1er décembre 1770 :

« Ensuite du renvoy fait il y a huit jours, on a procédé à disposer du gage d'étudiant fondé par le testament de feu Nathanael Magnin et de sa femme, Jeanne Marguerite Clerc,

en datte du 27 Décembre 1609, lequel est ténorisé page 136 du recueil n° 2 des droits de la ville, lequel est parvenu à la disposition du Conseil, suivant l'intention des testateurs, par l'avancement de Mr le ministre Carrard, de Vuarrens, au Diaconat de Grandson et la réquisition qu'il en a faite le 1er décembre dernier.

» Et, pour y procéder suivant la délibération du 24 Janvien 1767, s'étant présentés six concurrents, l'on a agi par le scrutin, de la même manière que pour l'élection d'un Conseiller, c'est-à-dire par voye d'exclusion de celui qui aurait le moins de voix, l'un après l'autre. Et après toutes ces opérations, le dit gage a été conféré au Sieur David Frédéric *Monneron,* pour en jouir dès le jour qu'il est devenu vacant par l'avancement susdit du dit Mr Carrard, jusques à ce qu'il soit avancé à une cure, étant, de plus, obligé de donner une caution suffisante pour rendre le dit gage avec tous intérêts, dans le cas qu'il vienne à quitter les études sans cause légitime. Le tout suivant la disposition des pieux fondateurs à laquelle soit rapport, si besoin. »

* * *

On peut se demander ce que sont devenus les capitaux de ces gages ; il est probable qu'ils ont rejoint, dans la caisse du charitable hôpital d'Yverdon, les fonds légués autrefois par des gens pieux, pour qu'on dise des messes perpétuelles pour le repos de leur âme ? Ces fonds servent aujourd'hui à offrir de bonnes soupes aux pauvres passants.

Yverdon, février 1926. John LANDRY.